Vérification générale périodique - N° 1125
Date de l'inspection 29/10/2025
Résumé de l'inspection

Information matériel

Dispositif: bras de levage
Marque: MARREL
Modèle: AL 20S59
N° Série: 17010898
Mise en service le: 2017
Référence (N° OR, BDC):
Client: IDFL / Bras MARREL / Véhicule IVECO

Informations clients

Société ERVI
Adresse 3 rue du 19 mars 1962 Les Mureaux 78130
Code postal 78130 Ville Les Mureaux
Téléphone 0130222902
Téléphone Mobile +33660080950

Parc

Parc:
Adresse:
Code Postal:
Ville:

Calendrier des Inspections

Périodicité des visites: Chaque 6 mois
Date de l'inspection: 29/10/2025
Prochaine vérification le: 29/04/2026

Lieu de vérification

3 RUE DU 19 MARS 1962 LES MUREAUX 78130

Avis général

L'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans la présente mission n'ont pas fait apparaître de défectuosité, ni d'anomalie.

Références légales

Visite effectuée conformément aux obligations de vérification fixées par les articles R4323-24 et R4323-3 du Code du travail, l'arrêté du 1er Mars 2004 sur les conditions de réalisation des dites vérifications articles 3, 5-1, 5-2, 6, 6C, 10, 11, 13, 14, 15, la Circulaire du 24 mars 2005 et le Décret n°2008-244 du 7 Mars 2008 modifiant la RGIE et l'arrêté du 12 Mars 1984. Les vérifications sont effectuées par les personnes QUALIFIEES dont la liste est tenue à disposition de l'inspecteur du travail, du contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que de l'organisme professionnel d'hygiene, de sécurité et des conditions de travail.

Bureau de contrôle

C2ER S B R Contrôle
5, Allée Lucie Aubrac, 60110 Meru, France
60110, Méru
Téléphone: +33651945435
email: contact@sbrcontrole.fr
Siret: 0000

Contrôleur

Contrôle effectué par Mr Mabrouk SOUABRIA
Mobile +33651945435
Email contact@sbrcontrole.fr

Signature client

Signature requise? Non

Selon le résultat de l'inspection présente, le contrôleur peut estimer que la signature du présent rapport par le client est requise.
En signant ce rapport, le client déclare avoir pris connaissance du contenu de ce dernier et des défauts éventuellement constatés pendant l'inspection.

Vérification générale périodique - N° 1125
Date de l'inspection :29/10/2025
Compte rendu détaillé de la vérification - Préambule

IMPORTANT

L'état de conservation visuel est réalisé sans démontage, ni nettoyage de l'appareil de levage par notre verificateur. Les accès doivent être facilités pour la vérification, par des moyens adaptés mis à disposition par le client.

Les essais en charge sont réalisés à partir des charges amenées à pied d'oeuvre par le client. En outre, si ces charges le permettent, le vérificateur procède à la vérification des limiteurs de charge.

Le personnel nécessaire à la conduite et à la manipulation des engins ou appareils est mis à disposition par le chef d'établissement.

Les résultats de cette vérification devront être consignés sur le registre de sécurité par le chef d'établissement.

Au vu du rapport, il appartient ensuite au chef d'établissement de décider des mesures à prendre concernant le dispositif vérifié et de prescrire le maintien ou non en service de ce dernier et/ou des réparations à effectuer.

Sont exclus des missions de bases la vérification des règles techniques mises en oeuvre par les constructeurs ainsi que la vérification des aptitudes des personnes accompagnantes et le respect des consignes.

Rappel des abbréviations utilisées dans le rapport:

- **Oui** Le matériel est concerné par le point examiné
- **Non** Le matériel n'est pas concerné par le point examiné
- **VF** = **VU FONCTIONNER** Vérification de fonctionnement, il ne s'agit pas de vérifier les performances mais simplement de voir si le fonctionnement est correct
- **V** = **VISUEL** Examen visuel de l'état physique de la partie à examiner avec démontage éventuel des carters, capots ou dispositifs de protection tels que définis dans l'annexe technique du décret 92-767
- **E** = **ESSAI** Il s'agit d'essayer le matériel ou engin examiné pour voir si les performances correspondent bien aux exigences légales
- **G 1** = **Réserve sans gravité**
- **G 2** = **Réserve Gravité Moyenne**
- **G 3** = **Réserve Gravité élevée**

Liste des points à examiner

> PORTEUR
> GROUPE DE PUISSANCE
> ORGANES DE COMMANDE
> EQUIPEMENT
> ELEMENTS DE PROTECTION
> PLAQUES INDICATRICES
> ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

ELEMENTS DE PROTECTION

	Libellé	Equipé avec	Type Verif	Etat	Reserve	Observations
✓	Fixations	Oui	V.	Conforme		
✓	Verrouillage de sécurité	Oui	V.	Conforme		
✓	Signalétique	Oui	V.	Conforme		
✓	Autres(s) dispositif(s)	Oui	V.	Conforme		

PLAQUES INDICATRICES

	Libellé	Equipé avec	Type Verif	Etat	Reserve	Observations
✓	Plaque constructeur	Oui	V.	Conforme		
✓	Plaque marquage CE	Oui	V.	Conforme		
✓	Plaque pictogramme de sécurité	Oui	V.	Conforme		
✓	Charge Maximale d'Utilisation : kg 11 T 285	Oui	V.	Conforme		

ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

	Libellé	Equipé avec	Type Verif	Etat	Reserve	Observations
✓	Charge sélectionnée pour l'essai : kg: 11 T 500	Oui	V.	Conforme		
✓	La descente répond elle au critere d'acceptabilité ?	Oui	V.	Conforme		
✓	Conclusion : Les essais sont-ils satisfaisants ?	Oui	V.	Conforme		